VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Angelina Fisher, femme de Reubend Fisher.

No 64,411.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 26 avril 1902, et lu et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, Recteur, je vendrai à l'enchère publique, le vendredi à l'office à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chippewa, Annunciation (maintenant Jenny), Sarrapera et Philips, désigné par le lot No cent quatre vingt cinq, contigu au lot No cent quatre vingt quatre sur la ligne du côté de là, le plus près de la rue Serrapera, sur un plan de la propriété de Robert Lagden, dressé, fait par Ralph Grant, alors voyer, de l'ancienne ville de Lafayette, le 2 février 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes du front sur la rue Chippewa, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les frais des timbres de guerre, devant payer pour l'acte de vente parfaisant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, et devant déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
303 rue Baronne.

28 juin—28 29—juil 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Cottage Double, 2321-23 RUE CHIPPEWA.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

MARDI, le 22 Juillet 1902, à Midi.

No 67,086 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

En succession de Mme Mary E. Strauch.

EN VERTU d'un ordre à moi émanant de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 10 juin 1902 et adressé à Joseph L. Onorato, Recteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqué dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chippewa, Annunciation (maintenant Jenny), Sarrapera et Philips, désigné par le lot No cent quatre vingt cinq, contigu au lot No cent quatre vingt quatre sur la ligne du côté de là, le plus près de la rue Serrapera, sur un plan de la propriété de Robert Lagden, dressé, fait par Ralph Grant, alors voyer, de l'ancienne ville de Lafayette, le 2 février 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes du front sur la rue Chippewa, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les frais des timbres de guerre, devant payer pour l'acte de vente parfaisant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, et devant déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO,
Propriété Foncières et Placements,
303 rue Baronne.

J. B. Rosser, Jr., Esq., agent,
734 rue Carondelet.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 27

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, le 5 AOUT 1902.

Propriété de valeur dans une jolie section du Troisième District,

No 143 rue Prieur, coin Kerlerec.
Cottage simple, avec quatre chambre, loué $8 par mois.
No 1447 rue Prieur, contigu au ci-dessus.
Cottage simple, avec quatre chambres et vestibule, loué $13.
No 1909 rue Kerlerec, contigu au ci-dessus.
Cottage couvert en ardoises, avec trois chambres, loué $6.

Succession de Jean M. Papa, Frank Zengel, administrateur.

No 66,230, Cour Civile de District, Division E.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs — Bureau 646 rue Commune — MARDI, le 5 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 27 juin 1902 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Kerlerec et Columbus, et désignés comme suit: Nos un, deux et huit. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Prieur et Kerlerec et mesurant m. A. 31' 6" 3'" de face à la rue Prieur sur 68 pieds de profondeur et façade sur la rue Kerlerec.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant M. A. 32 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 92' 11' 2'" de profondeur.

Le lot No 8, dans le même îlet, mesurant 31 8" 3'" de face à la rue Prieur, sur 68 pieds de profondeur. Le tout conque de A. J. Hoffman, le 29 décembre 1868, par acte de vente passé devant E. A. Peyroux, L. des transfirts 129, folio 647.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de ville et d'Etat de 1902. L'acte de vente parfaisant Emile Pauze, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Cunningham & Cunningham, avocats.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 646 rue Commune.

29 juin—29—juil 5 6 12 20 27—août 3 5

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William P. Ferrent et femme, Charlotte Ferrent.

No 47,171 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—MARDI, le 8 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 juin 1902, dans les affaires ci-dessus intitulées, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

La moitié indivise du lot (12) dans l'îlet (21) borné par les rues Ann, De Armas, Clinton et Milandon, ledit lot 12 ayant une façade de trente pieds à la rue Ann sur une profondeur de cent cinq pieds sept pouces entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant un cottage double certant les numéros municipaux 7451 et 7453 rue Ann; acquis sous division avec Peggy Bloomfield, le 16 juin 1871 par achat de Amos A. Collins, Carrollton, livre 5, page 416, dans le livre de transfert.

Conditions Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1902, devant faire un dépôt comptant de 25 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente.

L'acte de vente parfaisant Fred Zengel, aux frais de l'acquéreur.

Cunningham & Cunningham, avocats.

29 juin—29—juil 6

Succession de Joseph Grier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 63,070—Division D—Attendu que Célestine Parker, veuve de Joseph Grier, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Grier, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas leur être accordé droit à ladite succession. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.

27 juin—27—juil 1 6

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spendide occasion pour placement. Cottages doubles dans le Quatrième District.
Rapportant localité pour les affaires dans le Sixième District et propriété vacante dans le Premier District.

Mme Margaret McCubbin, femme de Paul Lermont vs Wm McCubbin et al.

No 67,101—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu et signé le 6 juin 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hamden et Gravier, les avenues Tulane et Hagan, désignés par les Nos 29 et 30 sur un devis annexé à un inventaire daté le 7 janvier 1895 dans la succession de F. Lacroix et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de front à la rue Hamden, sur une profondeur de 158 pieds 5 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet No 46, sur un plan fait par H. Grant, de l'ancienne ville de Lafayette, et par le même numéro dans l'îlet No 15, sur le plan original du Faubourg Lafayette, le dit lot est compris entre les rues Sarrapera, Prytanée, Chippewa et Fulton, maintenant St Thomas, et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Castenag, daté le 20 avril 1858, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, et mesurant d'après le dit plan 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Sarrapera, le même largeur dans le fond, sur 150 pieds plus ou moins sur la ligne de division laquelle sépare le dit lot du No 3, et 129 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui sépare le dit lot de lot No 5, la portion du fond étant partie du lot 11.

Les améliorations sont connues comme les Nos 614 et 616 rue Sarrapera entre les rues St Thomas, Chippewa et Prytanée, et comprennent un joli cottage double en briques couvert en ardoises, contenant un salon, salle à manger, cuisine, cave, galerie sur la façade et 5 chambres, hangar, etc.; la maison est retirée de la banquette et est en bon état, et louée pour $10 par côté.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 22, borné par les rues St Denis (maintenant S. Rampart), Dryades, Cadiz et Valence, désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, daté le 10 juillet 1864, déposé dans le bureau de l'annoncateur de la paroisse Jefferson, et mesurant comme suit, à savoir: 30 pieds de front à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois couverte en ardoises connue comme le No 1931 rue Valence et contenant 5 chambres, citerne, hangar, etc. La maison est louée pour $8 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 9, compris entre la rue Fulton, le Chemin Public et la rue Lovée, et les rues Nouvième et Hermosa, sur un plan dressé par R. Buisson, voyer, le 15 mars 1832, déposé en l'étude de T. Gayel, ancien notaire, lequel lot mesurant d'après ledit plan 60 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton sur 116 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues comme 3152 et 3154 rue St Thomas et comprennent un joli cottage double en briques couvert en ardoises, retiré de la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, citerne, hangar, etc.; le tout $10 par côté.

En addition au ci-dessus est une bâtisse en bois dans le fond de lot contenant 5 chambres et louée pour $5 par mois, le tout en bon état et près de tous les agréments.

5° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Denis, Dryades, Cadiz et Valence, îlet No 22, désigné par les numéros 12, 13 et 14 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, déposé dans le Bureau de l'Annoncateur de la paroisse Jefferson, ledit plan est daté le 13 juillet 1864 et d'après ledit plan le lot douze mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds et lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme 1837 rue Valence entre Rampart, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises composée comme une épicerie et contenant grande chambre à magasin, 3 chambres, citerne, hangar, etc, le tout en bonne condition, aussi un petit emplacement pour les affaires contigu au ci-dessus contenant 1 chambre: le tous loué pour $20 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans avec 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs payant pour les taxes de 1902 et devant faire un dépôt de 10 0[0 comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente parfaisant W. F. Brewer, notaire, incluant tous les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs.

John R. Fisher, avocat.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cinq splendides lots à bâtir dans l'îlet de l'avenue Peters, des rues Celiée, Perrier et Léontine. Excellent site à bâtir sur la rue St. Remparts près de la rue Canal, le terrain environ 80 pieds rationnant au Pickwick Club et l'îlet entier de terre (26 lots) borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt à quatre lots de la rue du Canal et de l'avenue Carrollton.

Succession de Frank A. Lee.

No 34,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 3 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certaines lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Celiée, Perrier, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilié, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de E. B. Triste, notaire, et mesurant en M. A. d'après cela, comme suit, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Celiée et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Celiée sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Muelhausen, architecte, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 24 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Remparts 25 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne séparant d'une allée commune, donnant pieds de largeur en commun aux dits lots et autres, 123 pieds 10 pouces et 4 1[2 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue du Canal et 123 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 7 mesure anglaise.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Murat, Olympia, Baudin et D'Hémécourt, désigné par le No 16, et divisé en 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 16 février 1849, déposé en l'étude de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement aux rues Murat et Olympia et 314 pieds 5 pouces et 6 lignes respectivement aux rues D'Hémécourt et Baudin.

Conditions — 1,3 comptant, la balance, s'il y en a en 1 et 2 ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente parfaisant W. H. Brewer, notaire, incluant tous les timbres de revenu, aux frais des acquéreurs.

T. M. Miller, avocat du plaintemaire.

T. H. B. Chaffe, avocat pour Mme Eliza J. Lyde.

8 juin—6 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 8 JUILLET 1902

PROCÈS POUR PARTAGE

Mme J. G. Vogel vs Chas W. Hugo, entateur testamentaire de Mme E. Ehrenberg.

No 67,148—Cour Civile de District—Div. C

CETTE PROPRIETE DE VALEUR,

Nos 3103 et 3115-17 rue Celiée,

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 646 rue Commune—MARDI, le 8 juillet 1902, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 5 juin par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 13 et 14 dans l'îlet No 90, borné par les rues Huitième, Flaquemine, (maintenant Celiée), Prytanée, et la ligne du Faubourg Delachaise (maintenant rue Hermosa). Les dits lots mesurant chacun trente et un (31) pieds de face à la rue Huitième sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Quatorze formant l'encoignure des rues Huitième et Flaquemine (maintenant Celiée).

Termes et conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902.

Acte de vente parfaisant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs,
No 646 rue Commune.

Rudin Pence et Fred Adolph, avocats.

6 juin—6 8 15 22 29—juil 6 8

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern coin Levée, sur un extra grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,662—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Tchoupitoulas, et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine, trente (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprenant la résidence à deux étages, substantielle et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupée, et elle a été pendant plusieurs années connue une épicerie et buvette, et contenant douze chambres bien finies et portant les numéros municipaux 625 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $25 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 49 borné par les rues Lovée, Fern, Hugo et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant comme connu lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux [52'] pieds, six [6"] pouces et cinq [5'"] lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf [159'] pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze [114'] pieds huit [8"] pouces et quatre [4'"] lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $4 par mois.

Conditions—La moitié comptant; la balance payable en douze mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payée par les acquéreurs, un dépôt de 10 0[0 au moment de la vente. Acte de vente parfaisant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 29 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Alger,

A proximité de ferries [bateaux passeurs] marchés églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 47 661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur — Bureau, 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la cinquième district de cette ville, dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Bridell, autrefois rue Jackson: ledit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire

Conditions—Une moitié comptant, la balance en douze mois, avec hoit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0[0 au moment de la vente; acte de vente parfaisant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Bertrand Astugues.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 62,552—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est qui peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Bertrand Astugue, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—P. L. Foverly, avocat.

27 juin—27—juil 1 6

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Grote vs A. John Solari et als.

No 67,587— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 2 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John M. Pont, juge de la seconde cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la seconde cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,794 du docket de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construite et imposants magasins, bâtisse à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 701, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Decatur et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Decatur, un des mieux et plus favorablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Decatur et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Decatur, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et îlet, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1872, annexé pour référence à un acte de vente exécuté devant C. T. Genist, notaire, le 1er mars 1872, 80 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Decatur et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus premièrement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et îlet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, assistant voyer de ville, daté le 27 mai 1858, annexé à un acte de vente perdevant John Bondernagel, ancien notaire, le 3 juin 1858, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Decatur, le même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlet de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fermes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques-uns des plus grands marchands, donnant une fixité en valeurs sans supérieure. Les améliorations nouvellement achevées et en vote de nouvelles améliorations de voisinage démontre combien la propriété en [est endroit est enviable comme emplacement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Fabacher de l'autre sont des exemples pouvant combien ils sont recherchés par les commerçants dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Labacher & Co., Solari W. G. Tebbett, Montéléone, Maloney, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce augmentant et fixe; le résultat de l'immense trafic se glissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques lots de la rue du Canal il n'existe pas un autre îlet sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; ne laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite se loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, [et Levée], Water, Sarrapera et Preneuse, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1[3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 136 pieds 6 pouces et 7 2[3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Serapera, et 86 pieds 3 pouces et 4 4[5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux desdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un procès verbal de l'encanteur. Un desdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux desdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 22 juin 1850, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 [ou 12] et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapera de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapera et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapera, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3[5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4[5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2[3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1[3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4[5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4[5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Première et Serapera, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2[3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1[3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2[5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapera et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desdits lots est désigné par le No 1 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851 et par le No 8 sur la carte de cette ville, et deux desdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan par B. Buisson, voyer, le 10 mars 1852, et connus comme les lots Nos 6 et 7 sur la carte de cette ville. Lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot 1 (ou 8) mesurant 25 pieds 5 pouces et 2[3 ligne de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur et façade sur la rue Serapera de 90 pieds; le tout plus ou moins. Ledit lot No 6 (ou 13) formant l'encoignure des rues Water, Serapera et Tchoupitoulas. Les lots No 5 (ou 11) et No 4 mesurant chacun environ 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par les profondeurs suivantes: Le lot No 5 (ou 11) 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Serapera, le séparant du lot No 5 (ou 12), et 87 pieds 7 pouces et 3 3[5 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 4 lequel dit lot No 4 a une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Première le séparant du lot No 3 de 86 pieds 11 pouces et 5 4[5 lignes. Le lot No 3 mesurant 25 pieds 5 2[3 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces et 1 1[3 lignes, de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces, et 5 4[5 ligne sur la ligne le séparant du lot No 4 sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces, et 4 4[5 lignes sur la ligne de côté supérieur la plus près de la rue Première étant la même plus ou moins.

3° Trois certains lots de terre contigus situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (ou Levée), Water, Première et Serapera, mesurant ensemble 71 pieds 7 pouces et 2[3 ligne de face à la rue Water, 71 pieds 1 pouce et 1 1[3 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur 85 pieds 7 pouces et 2 2[5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Serapera et 97 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle d'environ 6,400 pieds. Les susdits lots sont décrits spécialement comme suit: Un desd